

ACCARAIN-BOUILLOT & ATLANTE

Architectes

Avenue du Diamant, 28

1030 BRUXELLES

V/réf. : /
N/réf. : AVL/CC/AND2.006/s.340
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT – Rue des Vétérinaires, 41-47 : Site de l'Ancienne Ecole des Vétérinaires de Cureghem : projet de réaffectation en théâtre dans une partie du bâtiment de la « Grande Clinique » ou « Clinique des Grands Animaux ».

En réponse à votre lettre du 14 janvier 2003, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 21 janvier 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande concerne la reconversion d'une partie de la Grande Clinique de l'ancienne Ecole Vétérinaire en salle de spectacle de 1.000 places destinée à pallier le manque de salles de cette capacité dans la capitale.

Bien que la Commission soit favorable à une réaffectation culturelle du site, elle rappelle qu'il se situe en Z.I.R. (Zone d'Intérêt Régional) et que ce statut réclame d'envisager tout projet de réaffectation ou de transformation dans une réflexion globale sur l'ensemble du site et des différents éléments le composant : la reconversion respective de chacun des éléments constitutifs et leur nouvelle interaction, la manière dont la vie future du site en sera éventuellement affectée (problèmes de voisinages, d'accès, de parkings), etc.

Il s'avère aujourd'hui que trois quarts des lots ont déjà trouvé acquéreur et sont promis au logement. La Commission a dès lors toutes les raisons de s'interroger sur la compatibilité d'une telle salle de spectacle avec ces futurs logements pour lesquels elle pourrait être source de nuisances. Elle s'interroge également sur l'impact de cette salle de spectacle sur l'utilisation et l'aménagement du jardin où le bâtiment est installé (actuellement un espace public accessible à l'ensemble du voisinage).

La CRMS demande donc qu'un plan directeur soit établi qui assurera une gestion et une destination cohérente à l'ensemble du site.

Par ailleurs, la CRMS constate la lourdeur des interventions prévues au bâtiment lui-même à savoir la suppression d'un nombre important des circulations verticales au profit de nouveaux escaliers, l'évidement quasi total des espaces intérieurs (en vue d'accueillir notamment la cage de scène et la salle en gradins) et ainsi que la destruction de la façade arrière permettant le déploiement de cette salle (1000 places).

La Commission ne peut se prononcer en faveur du projet dans l'état actuel du dossier, lequel ne documente pas l'incidence des travaux sur les éléments architecturaux et décoratifs de valeur toujours en place. Au minimum, des renseignements précis devraient être fournis sur :

- aucune information n'est donnée sur la conservation et l'éventuelle mise en valeur des très belles fermes en fonte ouvragée située dans la toiture de l'aile latérale
- rien ne permet la localisation des colonnes en fonte situées au rez-de-chaussée de cette même aile et non visibles actuellement. Sont-elles englobées dans les murs ?
- de très belles mangeoires en pierre bleue étaient encore présentes, il y a peu, dans les anciennes écuries. Existent-elles toujours et, si oui, projette-t-on de les conserver/valoriser ?
- comment se présente le mur de séparation (la façade arrière d'origine) entre les espaces de salle et de scène et qu'il est question d'abattre dans le projet ?
- Il est question d'ouvrir le volume central jusqu'à la toiture afin d'y loger les cintres de scène. Ce dégagement est positif mais il est à craindre que les cintres de scène ne contribueront pas à mettre cet espace en valeur. Aucune indication n'est fournie sur l'intérêt de la charpente présente à cet endroit ni le sort qui lui est réservé.

Afin qu'elle puisse se prononcer sur ce projet en toute connaissance de cause, la CRMS demande qu'un complément d'information lui soit fourni, tenant compte des remarques qui précèdent et comprenant un relevé détaillé de la situation existante.

Au stade de l'esquisse, l'impact visuel sur le site est déjà extrêmement important (emprise, gabarits, etc.). Il est à craindre que celui-ci n'augmente encore lorsque les diverses contraintes inhérentes à ce genre de salle (évacuations, pompiers, etc.) seront prises en compte. La CRMS suggère de revoir le programme à la baisse.

Par ailleurs, afin de parfaire sa compréhension du dossier, la Commission souhaiterait effectuer une visite des lieux en compagnie des auteurs de projet, après réception et analyse du complément d'information demandé. Contact sera pris avec eux dans ce sens.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. STEGEN
Vice-Président